

Les 5 problématiques prioritaires de la zone Bécancour

Absence, déficience et/ou inefficacité du traitement des eaux usées municipales

Cette problématique se définit par le rejet dans l'environnement d'eaux usées municipales non traitées ou provenant de systèmes de traitement non conformes ou insuffisants. Ces rejets peuvent également provenir des épisodes de surverses qui peuvent survenir lorsque les réseaux sanitaires ou unitaires sont surchargés. Ce type de rejet peut ainsi entraîner la présence de polluants dans l'environnement.

Cette problématique est répandue sur l'ensemble de la zone Bécancour. Plusieurs municipalités ne possèdent pas de procédés de déphosphatation ou de désinfection dans leurs stations de traitements des eaux usées. Plusieurs municipalités ne traitent également pas leurs eaux usées avant leur rejet dans les plans d'eau à l'intérieur de la zone Bécancour. La majorité des événements de surverses répertoriés à l'intérieur de la zone Bécancour se produisent à l'intérieur du réseau sanitaire de la municipalité de Thetford Mines.

Principales causes:

- coûts élevés d'installation des systèmes de traitement;
- coûts de traitement élevés;
- conception des installations non conformes aux nouvelles normes de traitement;
- réseaux unitaires rassemblant les systèmes sanitaires et pluviaux.

Principales conséquences:

- Présence de rejets directs non traités dans les émissaires (incluant les rejets de phosphore, coliformes fécaux, azote, MES...);
- Prolifération d'algues et de plantes aquatiques;
- Risques pour la sécurité et la santé publique;
- Restrictions des usages (baignade, navigation, pêche, etc.).



Absence, déficience ou artificialisation de la bande riveraine

Cette problématique est définie par le non-respect des normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) relative à la largeur minimale (10 à 15 m) que doit posséder la bande riveraine des cours d'eau, ou par l'artificialisation de celle-ci. De plus, beaucoup de bandes riveraines en milieu agricole ne respectent pas la largeur minimale de 3 m à partir de la ligne des hautes eaux et/ou de 1 m en haut de talus exigé par la PPRLPI et la réglementation locale. Cette problématique est fortement liée à une autre problématique importante, soit l'érosion des berges.

Cette situation est observée sur l'ensemble de la zone Bécancour. Les sites d'érosion des berges sont particulièrement denses et nombreux en milieu agricole et industriel et où les cours d'eau sont linéarisés ou profilés. Plusieurs sites sont également observés dans l'amont du bassin versant de la rivière Bécancour. Le secteur situé aux abords des haldes minières en particulier montre de nombreux signes de transports de sédiments vers la rivière Bécancour. Les haldes minières sont pour la plupart dénudées de couvert végétal, et les bandes riveraines entre les haldes et le cours d'eau sont en majorités absentes ou déficientes. Ce dossier constitue l'un des dossiers prioritaires du bassin versant de la rivière Bécancour.

Principales causes:

- Déboisement, l'entretien et l'artificialisation des bandes végétales riveraines;
- Le non-respect de la PPRLPI et l'application réglementaire variable de celle-ci;
- Rectification des cours d'eau;
- Absence de soutien aux végétaux provoqué par l'érosion des berges;
- Mauvaises pratiques en milieux forestier et agricole.

Principales conséquences:

- Perte de la capacité de rétention des eaux;
- Filtration moindre des polluants et nutriments;
- Érosion des berges
- Accumulation de sédiments dans les lacs et cours d'eau
- Dégradation des habitats



Absence ou déficience des installations septiques résidentielles

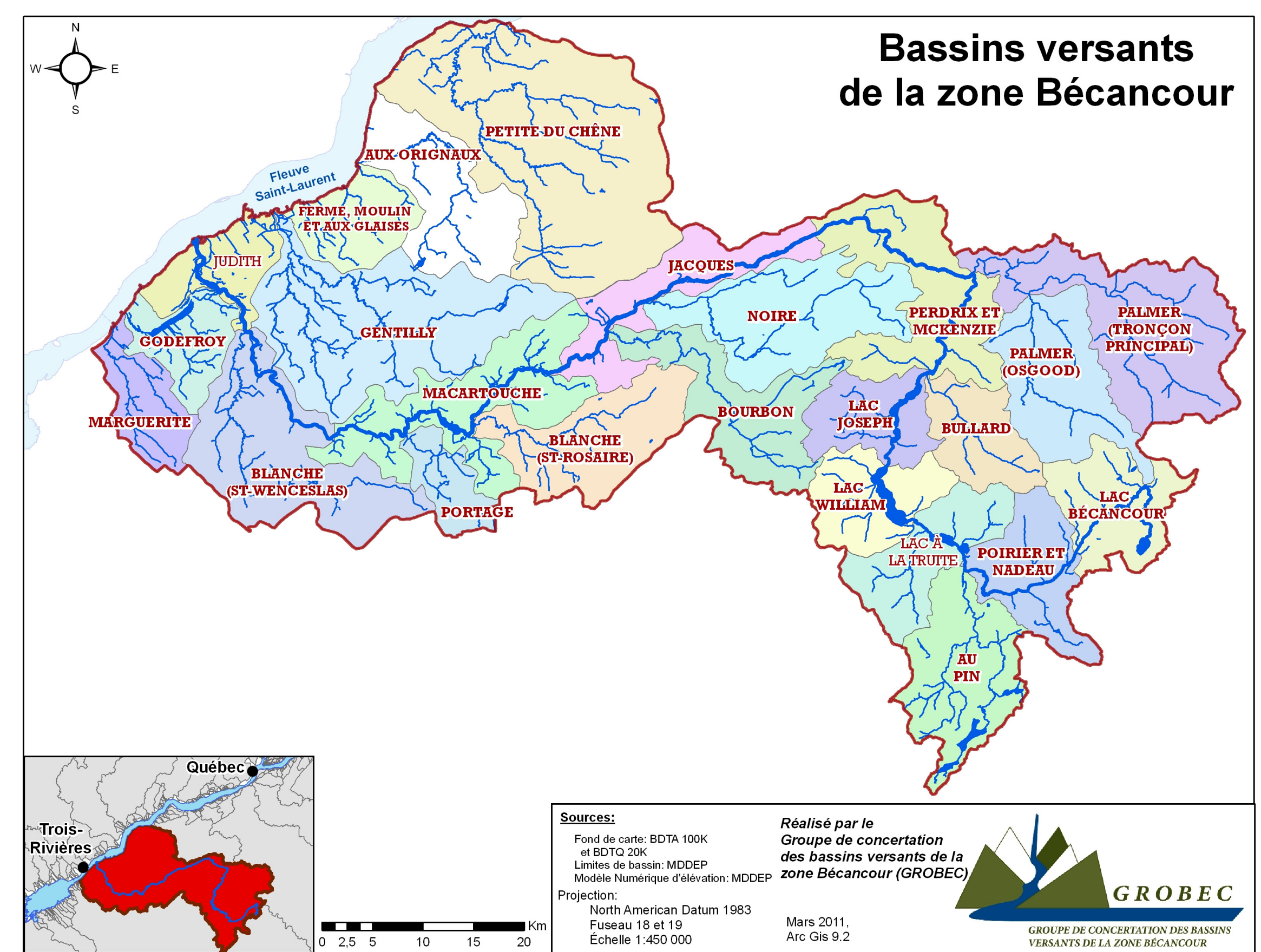
L'absence ou la déficience des installations septiques résidentielles se définit par le rejet direct ou indirect d'eaux usées non traitées provenant des résidences isolées, et est retrouvée dans l'ensemble de la zone Bécancour. Ce phénomène est mal documenté dans la plupart des secteurs du territoire.

Principales causes:

non-respect de la réglementation en vigueur;
 non-application de celle-ci.

Principales conséquences:

Dégradation de la qualité de l'eau;
 Apport de coliformes fécaux et de nutriments dans les cours d'eau.



Les bassins versants de la zone Bécancour (3 847 km²) couvrent les régions administratives du Centre-du-Québec (71.5%) et de Chaudière-Appalaches (28.5%). Le territoire a été divisé en six secteurs homogènes au plan physique et humain :

- Thetford Mines (amont du bassin, inclut principalement le noyau urbain de Thetford Mines et le territoire minier);
- Lacs (comprend la majorité des lacs d'importance de la zone Bécancour);
- Palmer (massif montagneux incluant le bassin versant de la rivière Palmer et une section de la rivière Bécancour);
- Plaine tourbeuse (portion centrale du bassin versant qui contient une grande quantité de milieux humides);
- Embouchure (aval du bassin et embouchure de la rivière Bécancour au fleuve Saint-Laurent);
- Fleuve (comprend principalement les rivières Marguerite, Godefroy, Gentilly, aux Originaux et Petite du Chêne).

Eutrophisation des lacs et cours d'eau

La problématique de l'eutrophisation se définit comme un enrichissement de l'eau qui entraîne la prolifération de végétaux aquatiques. Bien que l'eutrophisation soit un phénomène naturel de vieillissement d'un milieu aquatique, son accélération constatée dans certains lacs est liée aux activités humaines. Cette problématique est retrouvée sur l'ensemble du territoire de la zone Bécancour. La rivière Bécancour démontre également des signes d'eutrophisation sur l'ensemble de son parcours. Plusieurs lacs de la zone Bécancour montrent également des signes d'eutrophisation.

Principales causes:

- L'apports de nutriments comme le phosphore et les éléments azotés;
- L'épandage d'engrais ou de déjections animales;
- Le déversement d'eaux usées dans les cours d'eau
- L'érosion des berges et l'absence de bandes végétales riveraines

Principales conséquences:

- La restriction ou l'élimination de certains usages de l'eau (baignade, navigation, pêche, etc.);
- risques pour la santé liés à la présence de cyanotoxines
- diminution de la valeur des propriétés riveraines
- appauvrissement en oxygène



Présence et introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE)

Cette problématique est définie par la présence et l'introduction, volontaire ou non, d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la zone Bécancour. Ces espèces peuvent coloniser le milieu aquatique et terrestre, et entraîner de graves conséquences dans l'environnement par leur prolifération non contrôlée. La présence d'EEE est un problème généralisé sur l'ensemble de la zone Bécancour. On y retrouve entre autre le myriophylle à épis, la salicaire pourpre, le butome à ombelle, le roseau commun, l'hydrocharide grenouillette, la renouée du japon et l'alpiste roseau. La berce du Caucase est également présente dans les MRC des Appalaches et de l'Érable.

Principales causes:

- Introduction volontaire (poissons-appâts, horticulture, etc);
- nettoyage inadéquat des embarcations et équipements aquatiques;
- moyens naturels (via le vent, les cours d'eau et la faune).

Principales conséquences:

- Diminution des espèces locales de plantes et de poissons
- Restrictions des usages (ex: navigation et baignade, pêche sportive, etc);
- Compétition avec les espèces indigènes de poissons et de plantes;
- Risque pour la santé (Berce du Caucase)

